

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1 PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DU**  
**REGLEMENT GENERAL DU MARCHÉ DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC**

*Le Maire de Montcuq en Quercy Blanc,*

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 1986 relatif à la création d'un marché ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-006 en date du 16 Janvier 2020 portant règlement général du marché de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Considérant que suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, il est nécessaire d'espacer les stands des commerçants et qu'il convient d'étendre le marché sur la Place du Faubourg Saint-Privat

**ARRETE**

**I - DISPOSITIONS GENERALES**

L'article 1 est modifié ainsi :

**ARTICLE 1 :**

Les commerçants non sédentaires (CNS) peuvent s'activer dans la vente au public de toutes les marchandises, à l'exception de celles interdites par la loi ou le règlement.

Emplacements :

- Place du Faubourg Saint-Privat
- Rue du Faubourg Saint Privat
- Place de la République
- Allées du Souvenir
- Rue de la Promenade
- Boulevard Jacques Chapou

**ARTICLE 2** : Le Maire, le commandant de brigade de gendarmerie, le régisseur des droits de place ou le délégataire, les agents de surveillance de la voie publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Montcuq en Quercy Blanc, le 29 Juin 2020

Le Maire,



Alain LALABARDE